

Deux doctrines

Kawkab al-Sharq, 30 juillet 1933

L'une est suivie par les gens de tout pays civilisé, depuis le début de l'ère démocratique, tout du moins. L'autre est suivie par un certain groupe de gens dans ce cher et heureux pays qui est le nôtre; et les deux s'opposent avec la plus vive des contradictions.

La doctrine des Égyptiens est, sans nul doute, la plus juste des deux, et, sans discussion possible, la plus proche du vrai, puisque l'Égypte est devenue, depuis trois ans, le pays le plus puissant de la terre, le plus avancé, et le plus digne d'assumer la direction du progrès, et de guider les peuples du monde vers la réalisation des idéaux les plus élevés de liberté, de dignité et d'indépendance.

Il est même devenu un devoir, pour tout peuple qui aime le progrès et y aspire, de regarder vers l'Égypte, de se laisser façonner par son exemple, et de suivre sa voie; et s'il le fait, il atteindra, avec la permission de Dieu, toute la perfection qu'il désire.

Quant à la première doctrine, erronée, suivie par les gens à travers les pays de la terre — ces pays de la terre influencés par la philosophie des philosophes et les principes de la Révolution française — elle tient que le gouvernement n'existe que pour établir la sécurité dans le pays où il existe.

Et la sécurité, selon ces gens dans l'erreur qui peuplent tous les pays de la terre excepté l'Égypte, n'est rien de moins que la sécurité du peuple tout entier: sur sa vie, ses intérêts, et sa confiance qu'aucun peuple étranger, quel qu'il soit, ne l'attaquera jamais, ne lui fera aucun mal, ne diminuera son territoire, n'empiétera sur ses droits, ne rabaissera sa dignité, ni ne lui fera subir aucun malheur, en quelque aspect que ce soit de sa vie.

Et la sécurité des individus sur eux-mêmes, sur leurs biens, sur leur dignité, leurs choses sacrées, leurs croyances, leurs opinions, leurs mœurs et leur honneur.

Et la confiance de ces individus, quel que soit leur rang, quelle que soit leur doctrine en politique ou en religion, que leur personne est inviolable sous la force et l'autorité de la loi, sauf s'ils commettent un crime et ouvrent ainsi une voie à la loi contre eux; que leur liberté est

garantie sous la force et l'autorité de la loi, sauf s'ils commettent une faute et ouvrent ainsi une voie à la loi contre leur liberté; et que leurs biens leur sont préservés, ne leur étant retirés qu'en toute justice, et n'étant touchés que selon ce qu'ordonne la loi.

Telle est la doctrine que les gens tiennent en général, dans leur compréhension des gouvernements, de leur devoir, et du lien qui unit le gouvernement au peuple.

Mais l'autre doctrine, tenue par un certain groupe d'Égyptiens — qui est plus proche de la vérité, et plus proche du vrai — prend une direction tout autre dans le jugement, la compréhension et l'appréciation.

Car le gouvernement, selon ces Égyptiens, existe pour établir la sécurité — mais pour établir sa propre sécurité, avant la sécurité du peuple. Et il existe pour protéger la vie et les biens — mais pour protéger sa propre vie et ses propres biens, avant la vie et les biens du peuple.

Il ne refuse pas de sécuriser le peuple, mais sécuriser le peuple est un acte volontaire, non une obligation — ou c'est un devoir secondaire qui vient après le premier devoir, et auquel le gouvernement ne se consacre qu'une fois acquitté de ce premier devoir.

Il ne refuse pas de protéger la vie et les biens du peuple, mais seulement après avoir protégé sa propre vie et ses propres biens, et s'être rassuré, le plus complètement possible, qu'il n'a à craindre nul mal ni redouter nul malheur.

Et vous n'avez peut-être pas encore saisi la différence immense entre cette doctrine erronée, dans laquelle persiste le monde civilisé tout entier, et cette doctrine juste, qu'affectionne un certain groupe d'Égyptiens.

Car ailleurs qu'en Égypte, les gens tiennent que si un Ministère ressent un besoin pressant de se protéger lui-même, il est tenu de démissionner; car les ministères n'ont pas été créés pour se protéger eux-mêmes, mais ont été créés pour protéger le peuple; ils n'ont pas été faits pour se servir eux-mêmes, mais ont été faits pour servir le peuple.

Et s'il ressent un besoin de protection, cela signifie que le peuple ne le protège pas par son amour pour lui, sa confiance en lui, et sa foi en lui. Et donc il ne veut pas servir le peuple contre le gré de ce dernier; et donc il est contraint de démissionner, afin que le peuple trouve pour lui-même le Ministère qui lui plaît, en qui il a confiance, et qu'il protège de son

amour, de son affection et de sa confiance.

Mais les champions de la doctrine égyptienne moderne tiennent que si un Ministère ressent un besoin de se protéger lui-même, il est tenu de ne pas démissionner — il doit, au contraire, s'accrocher au pouvoir avec plus d'acharnement encore, s'attacher à ses sièges par des cordes et des liens, et mettre au service de cette protection l'armée de l'État et sa puissance, la force de l'État et sa violence, et la richesse de l'État et sa fortune, afin de se protéger même d'une illusion passagère, d'une chimère qui traverserait des rêves.

Et il est permis, selon les champions de la doctrine égyptienne moderne — c'est même un devoir — que le Ministère place sa propre protection au-dessus de la protection du peuple. S'il ressent, de la part de ses adversaires politiques, un danger pour lui-même, et ressent, de la part des adversaires de l'ordre social, des ennemis de la sécurité publique, et des criminels qui répandent la corruption sur la terre, un danger pour la vie des individus et des communautés, et pour la protection de leurs personnes et de leurs biens, il a le droit — il est même tenu — de placer sa propre protection, et le souci qu'il en a, et la répression de ses adversaires politiques, au-dessus de la protection du peuple et de la répression des criminels.

C'est sur cette base que les champions de la doctrine égyptienne moderne expliquent l'abondance et la persistance du crime en Égypte, et ces variétés d'agression commises contre les personnes et les biens, que le Ministère actuel se montre incapable — nous ne disons pas de prévenir avant qu'elles ne se produisent, mais de poursuivre après que leurs auteurs et ceux qui y sont impliqués ont déjà agi — parce que le Ministère est occupé à contester le Wafd, à le pourchasser, à surveiller son président et ses membres, et à répandre sur eux agents et observateurs, plutôt qu'occupé à surveiller les criminels, à les appréhender, et à arrêter leurs mains.

Et c'est dans cette même direction que procèdent les champions de la doctrine égyptienne moderne lorsqu'ils exigent du Ministère qu'il légifère des lois d'exception sévères pour épuiser ses adversaires politiques, les réduire au silence, et les contraindre au calme et à la quiétude — parce que la protection du Ministère contre ces adversaires est plus urgente que la protection du peuple par le Ministère contre les ennemis de la sécurité et de l'ordre.

Et c'est pourquoi les champions de la doctrine égyptienne moderne exigent du Ministère qu'il légifère ces lois sévères et exceptionnelles pour les poursuivre et les éliminer, sans délai ni hésitation.

Nous aimerions savoir quelle doctrine tient notre Ministère sur cette question grave: est-ce la doctrine du monde civilisé, ou la doctrine des innovateurs égyptiens?

Si c'est la première, alors nous trouvons notre Ministère excessif dans le souci qu'il a de lui-même, et démesuré dans la consécration de ses efforts à la guerre qu'il mène contre ses adversaires.

Et si c'est la seconde, alors nous aimerions que le Ministère concilie sa propre doctrine et sa propre conduite avec ce qui est enseigné aux jeunes dans les écoles, et à la Faculté de droit — afin que, lorsque cette Faculté fera sortir ses étudiants, ceux-là mêmes qui tiendront un jour le pouvoir entre leurs mains, elle les fasse sortir en sachant déjà ce qu'ils sont tenus de faire.

L'affaire, du reste, ne se limite pas à la sécurité intérieure; car il est certain que notre Ministère se soucie davantage de ce qu'écrit la presse étrangère sur la longueur ou la brièveté de sa propre survie qu'il ne se soucie de questions d'une portée bien plus grande pour la vie de l'Égypte.

Nos ministres n'ont jamais prononcé de discours sur la question de la religion comme ils en ont prononcé sur la question du «Daily Telegraph»; nos ministres n'ont jamais été aussi affectés par l'échec des négociations sur la question de la religion qu'ils ne l'ont été par la dépêche du Daily Telegraph; nos ministres n'ont jamais été aussi actifs sur la question de l'évangélisation et des missionnaires qu'ils ne l'ont été au sujet de la dépêche du Daily Telegraph.

Ils sont donc plus prompts à songer à protéger le Ministère de ses adversaires politiques égyptiens, et de ceux, parmi les étrangers, qui pourraient le contester, qu'à songer à tout ce que la corruption et le désordre font subir à la sécurité et à l'ordre, et à tout ce que l'agression étrangère, ou l'excès de mépris des puissances étrangères pour les droits égyptiens, fait subir aux intérêts et au bien-être du peuple, et à la liberté et à la dignité de l'Égypte.

Pouvons-nous donc comprendre, de tout cela, que la doctrine égyptienne moderne a réussi à devenir la politique officielle, si bien que notre Ministère y croit désormais, s'y fie, l'adopte comme sa propre

doctrine, et estime avoir été institué pour lui-même avant de l'être pour le peuple?

Question qui admet deux réponses:

L'une, c'est ce que les gens voient, ressentent et constatent chaque jour, et c'est: oui.

L'autre, c'est ce qui s'écrit dans les journaux, et se dit dans les déclarations officielles et quasi officielles, et c'est: non.

Les gens sont libres d'accepter celle de ces deux réponses qu'ils voudront.

Quant à moi, je les accepte toutes deux ensemble; je crois nos ministres lorsqu'ils se conduisent à la manière de qui croit en la doctrine moderne, et je les crois tout autant lorsqu'ils parlent à la manière de qui croit en l'ancienne doctrine.

Et je juge le Ministère d'une telle habileté et d'une telle compétence, d'une telle finesse et d'un tel génie, qu'il est capable de concilier les contradictions et d'harmoniser les opposés — capable de se préférer lui-même au peuple quand il agit, et de préférer le peuple à lui-même quand il parle.